

Secrétariat général
Affaire suivie par :
Antoine CUISSET
Tél : 03 45 62 75 03
Mél : cab-rh21.sec3@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 12 janvier 2021

La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de
Côte-d'Or

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lutte contre l'épidémie de Covid 19 – Tests

Par courrier du 15 décembre dernier je vous rappelais que, conformément aux annonces gouvernementales, les personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires publics et privés ainsi que dans les services déconcentrés de l'Education nationale bénéficient d'un accès prioritaire aux [42 lieux de dépistage et de diagnostic](#) Covid ouverts en Côte d'Or, à l'instar des autres publics reconnus prioritaires.

De façon complémentaire des opérations de tests à destination des personnels vont être menées dans les EPLE. Il s'agit de tests antigéniques rapides. Ces tests seront réalisés dans des collèges ou lycées par des personnels infirmiers de l'Education nationale ou des établissements publics agricoles qui se sont portés volontaires et ont bénéficié d'une formation spécifique. Vous trouverez ci-joint un message, à diffuser aux personnels placés sous votre autorité, qui vise à préciser les modalités d'inscription pour la réalisation de tests.

Je vous remercie de communiquer ces informations aux personnels placés sous votre autorité.

Vous réitérant tout mon soutien, soyez assurés que l'ensemble des services est à vos côtés pour faire face à cette situation sanitaire inédite.



Pascale COQ